

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7032/Add.5
7 janvier 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA SITUATION
DANS LA REPUBLIQUE DOMINICAINE

Additif

1. Dans mon rapport du 5 janvier 1966 sur la situation dans la République Dominicaine (S/7032/Add.4, par. 5), j'ai signalé que le Président Hector Garcia Godoy avait fait une déclaration pendant la soirée du 3 janvier. Le texte de cette déclaration, qui m'a été communiqué par les services de mon représentant dans la République Dominicaine, est reproduit à l'annexe I.
2. Le 6 janvier, le Président a promulgué un décret nommant le capitaine de vaisseau Ramon Emilio Jimenez R. Ministre des forces armées, et le capitaine de vaisseau Francisco J. Amiama Castillo, le colonel Enrique Perez y Perez et le colonel Luis Ramon Bauchamps Javier, Chefs d'état-major de la Marine de guerre, de l'armée nationale et de la force aérienne dominicaine, respectivement. Le décret énumère également les fonctionnaires chargés de missions à l'étranger; 22 d'entre eux devront se rendre en Israël pour études et observations et 12 occuperont des postes dans le Service diplomatique dominicain. Le texte du décret présidentiel figure à l'annexe II.

ANNEXE I

Déclaration faite par le Président Hector Garcia Godoy le 3 janvier 1966

"Concitoyens,

"Les événements tragiques qui ont ébranlé le pays le 19 décembre et dont le théâtre principal a été l'hôtel Matun dans la ville de Santiago de los Caballeros ont suscité de légitimes préoccupations dans tous les secteurs de la population dominicaine. Le gouvernement provisoire, que j'ai l'honneur de présider, s'est tenu, dès les premiers instants, informé des événements, qui se sont soldés par des pertes douloureuses de vies utiles et qui ont plongé dans le deuil de nombreuses familles dominicaines. Nous avons pris les mesures d'exception nécessaires pour éviter que ces événements n'entraînent pas de conséquences plus graves encore et, dès que les circonstances l'ont permis, nous avons ordonné une enquête approfondie sur ces événements. Ce sombre dimanche a été un maillon de plus dans la chaîne déjà longue de violence et de mort qui, depuis des mois, accompagne l'angoissante division qui sépare la famille dominicaine.

"Je voudrais que mes concitoyens m'accordent le privilège de la franchise et de la sincérité. Nous ne sommes pas ici ce soir pour faire de belles phrases qui aient l'heur de plaire à tel ou tel groupe. Les événements de l'hôtel Matun ont porté beaucoup de mes concitoyens à penser que le rôle du gouvernement provisoire, dans ces circonstances ou dans des circonstances analogues, ne peut être que d'établir les culpabilités et d'imposer des sanctions. Lorsque les faits sont clairement délimités, aucun gouvernement ne peut éluder cette responsabilité. Mais lorsqu'ils sont la conséquence d'autres faits, dont les racines sont plus profondes, tout gouvernement qui tient à se justifier devant l'histoire - et à plus forte raison s'il s'agit d'un gouvernement provisoire - devra considérer, non pas ce qui intéresse, convient ou plaît à des groupes déterminés de la collectivité, mais ce qui intéresse la généralité des Dominicains.

"Nous avons examiné toute la documentation préparée par la Commission chargée d'enquêter sur les événements de Santiago. Nous avons personnellement écouté les enregistrements magnétiques des témoignages. Nous avons tenu compte des passions

qui, inévitablement, animent les groupes en présence. Et nous sommes parvenus à la conviction que ce qui est absolument sûr, la seule chose qui puisse être établie en toute justice, c'est que le 19 décembre, à Santiago de los Caballeros, des vies humaines ont été perdues, et ce sont là des pertes que personne ne peut réparer. Nous sommes convaincus aussi que le gouvernement provisoire, s'il veut remplir intégralement sa mission, n'a pas le droit d'élargir la brèche ouverte dans notre maison divisée, mais a le devoir de contribuer à abaisser les barrières matérielles, idéologiques et autres qui entravent la fraternité nationale, afin que ces pertes ne se renouvellent pas.

"Les coupables de la tragédie de Santiago de los Caballeros ne sont pas seulement les militaires, quel que soit le groupe auquel ils appartiennent. Ces militaires partagent les qualités et les défauts de tous les autres Dominicains. Un civil armé d'une mitraillette ne se distingue pas d'un militaire. Un militaire maniant la charrue ne se distingue pas d'un civil. La culpabilité des morts de Santiago doit être attribuée à cette âpre division entre frères que tous les Dominicains s'obstinent absurdement à éterniser.

"Nous savons que ces paroles ne plairont pas à toutes les oreilles. Mais nous sommes absolument sûrs que si, ce soir, chaque Dominicain médite un peu et consacre toute sa passion, tout son intérêt et toute son intelligence à trouver une solution ou une ligne de conduite qui soit conforme aux intérêts de la patrie, il devra convenir qu'à l'heure que nous traversons il ne s'agit pas d'établir des culpabilités mais de mobiliser des volontés pour le bien commun. C'est là le point de vue du gouvernement provisoire. Et c'est pour cela que le gouvernement provisoire luttera jusqu'au jour, très proche, où les Dominicains exerceront leur droit d'élire celui qui les dirigera, celui qui pourra les conduire au destin meilleur auquel ils aspirent.

"Pendant les heures qui vont suivre, dans un geste de compréhension de la réalité nationale, un nombre important de militaires de divers grades quitteront le pays. Certains d'entre eux ont été invités par le Gouvernement d'Israël et ils entreprendront dans cette terre promise, qui est également une terre de lutte, des études qui contribueront à leur donner une formation professionnelle et intellectuelle dont leur pays bénéficiera à l'avenir. D'autres doivent faire partie de

missions diplomatiques de la République envoyées dans des pays hautement développés, dans lesquels ils pourront compléter leur préparation, militaire et autre, pour pouvoir servir ensuite avec plus de compétence et d'enthousiasme le progrès de leur patrie. De ces Dominicains qui partent aujourd'hui pour élargir leur expérience, nous, qui restons ici, pouvons attendre beaucoup, si nous acceptons de les prendre pour ce qu'ils sont : purement et simplement des fils de notre terre dominicaine!

"Ainsi, le douloureux incident de Santiago, séquelle des moments difficiles - car les années sont des secondes dans la vie des peuples - que nous connaissons depuis quelque temps, nous permettra de faire une pause pour procéder à un examen de conscience et réfléchir davantage, au milieu de tant de bouleversements, afin de faire de cette année 1966 la plus constructive de notre histoire.

"Nos concitoyens avaient le droit d'exiger que nous leur disions ce que nous pensions de l'affaire si grave de Santiago. Nous l'avons fait. Mais le gouvernement provisoire ne s'est pas contenté, ces derniers temps, d'étudier cette importante question. Chaque année qui commence implique un nouveau budget. Nous nous sommes également attachés à ce problème. Qu'il nous soit permis de donner à nos concitoyens quelques renseignements à ce sujet.

"De l'avis des économistes les plus éminents de notre temps, le budget de l'Etat joue un rôle extrêmement important dans l'économie. Dans des pays comme le nôtre, plus de personnes travaillent pour le gouvernement national que pour n'importe quel autre employeur. Le budget a donc une influence déterminante sur l'économie car il injecte dans le circuit monétaire, mois après mois, des millions de pesos qui servent à leur tour de stimulant au commerce en général. Les économistes conseillent généralement la prudence en matière de dépenses imputées sur le budget national, pour éviter de trop gonfler la masse monétaire et de créer ainsi des pressions inflationnistes. Dans notre pays, nous nous sommes heurtés au problème de l'accroissement des dépenses consacrées à la rémunération des prestations de services, qui ont absorbé en grande partie les sacrifices consentis par les contribuables. Le gouvernement provisoire a proposé certaines formules de compensation lors de l'élaboration du budget pour l'exercice 1966, budget qui a été

établi selon des principes scientifiques et avec l'assistance technique des meilleurs spécialistes dominicains et étrangers dont on a pu obtenir le concours. Nous avons cherché - et nous croyons y avoir réussi - à assurer au gouvernement qui nous remplacera vers le milieu de l'année prochaine une base fiscale solide. Sans fausse modestie, nous croyons avoir établi pour la première fois un budget fondé sur des réalités, un budget honnête. Les détails en seront publiés prochainement, et nous invitons d'ores et déjà nos concitoyens à participer au débat public qu'il appelle, puisque les sommes qui y sont inscrites sont faites des centimes et des pesos du contribuable dominicain. Mais nous tenons à signaler dès maintenant, en guise d'avant-propos, que le coût des prestations de services représente 34,4 p. 100 du budget total, les services sociaux 25 p. 100 exactement, les services économiques 22,5 p. 100 et les autres dépenses - y compris le service de la dette publique - 18,1 p. 100. Un état comparatif de ces pourcentages et de ceux prévus pour les exercices antérieurs sera publié au cours de cette semaine et nous espérons qu'une analyse constructive de ces chiffres incitera les Dominicains à participer aux efforts déployés pour forger une démocratie dominicaine.

"Concitoyens,

"Rarement au cours de son histoire mouvementée, notre peuple a accueilli la venue d'une année nouvelle avec plus d'espoirs, d'incertitudes et de craintes qu'en cette année 1966 qui vient de commencer, quatre mois après l'instauration du gouvernement provisoire. Mais rarement aussi la majorité du peuple a pris conscience mieux qu'aujourd'hui de la nécessité de surmonter les difficultés, si nous voulons accomplir, par l'unité et le travail, dans un climat de paix, les grands progrès que nous devons faire pour que tous les habitants de cette terre féconde puissent connaître la vie meilleure à laquelle l'humanité aspire en ce moment crucial du XXème siècle.

"Les peuples, comme les individus, peuvent prendre de bonnes résolutions pour la nouvelle année. Le gouvernement provisoire que j'ai l'honneur de présider fait appel à l'esprit de concorde, au bon sens et au patriotisme de tous les Dominicains pour que cette année 1966 soit une année créatrice, une année de progrès constructifs, une année qui voie l'essor de l'enseignement et de la construction scolaire, une

année de meilleures semailles et de plus riches récoltes, une année marquée par la recherche passionnée du bien, une année de nobles sacrifices, une année sans violence, une année de cohésion nationale, une année, enfin, qui nous permette de dire avec fierté au monde :

"Voilà la République Dominicaine. Voilà ce que nous avons forgé, nous qui sommes nés et mourrons dans ce pays. Voilà un exemple de ce qu'on peut faire, avec du travail et de l'intelligence, dans l'optimisme et en se servant des instruments de la paix. Voilà ce que peuvent réaliser les peuples qui souhaitent sincèrement être libres, dignes et grands'."

ANNEXE II

Ordre donné par le Président Hector García-Godoy le 6 janvier 1966

Officiers des forces armées et de la police nationale qui, sur l'invitation du Gouvernement israélien, feront un voyage d'études et d'observation en Israël

1. Colonel Francisco Armando Coradin Benezario, armée nationale.
2. Lieutenant-colonel Ramón Tate Núñez, armée nationale.
3. Capitaine Ramón de Jesús Rodríguez Landestoy, armée nationale.
4. Capitaine Aris Manuel de Jesús Burgos Villa, armée nationale.
5. Lieutenant Julio Ramón Máximo Solano Hernández, armée nationale.
6. Sous-lieutenant Eddy de la Rocha Martínez, armée nationale.
7. Sous-lieutenant Virgilio Castillo Mejia, armée nationale.
8. Colonel pilote Juan N. Folch Pérez, armée de l'air.
9. Lieutenant-colonel pilote Rafael A. Reyes Jorge, armée de l'air.
10. Lieutenant-colonel Ramón Ureña Núñez, armée de l'air.
11. Lieutenant-colonel Eladio S. Marmolejos Abreu, armée de l'air.
12. Commandant pilote Nelso de los Santos Céspedes, armée de l'air.
13. Commandant Juan Maria Rodríguez Wagner, armée de l'air.
14. Commandant Francisco Osvaldo Diaz Interian, armée de l'air.
15. Commandant Carlos Garcia Mundaray, armée de l'air.
16. Capitaine de corvette Rafael Rodríguez Stal, marine de guerre.
17. Capitaine de corvette Julio César Ortiz Peña, marine de guerre.
18. Lieutenant de vaisseau Carlos José Martínez, marine de guerre.
19. Lieutenant de vaisseau Máximo Fabio Terrero Ramirez, marine de guerre.
20. Colonel Apolinar Montes Guerrero, police nationale.
21. Lieutenant-colonel Robinson Brea Caro, police nationale.
22. Commandant Simón Tadeo Guerrero González, police nationale.

Officiers supérieurs nommés à des postes dans le service diplomatique

Chef d'escadre Francisco Rivera Caminero, marine de guerre, attaché naval à l'Ambassade de la République à Washington.

Colonel Juan de los Santos Cespedes, armée de l'air, attaché militaire à l'Ambassade de la République en Israël.

Colonel Jacinto Martínez Arana, armée nationale, attaché militaire à l'Ambassade de la République en Argentine.

Colonel Francisco Alberto Caamaño Denó, armée nationale, attaché militaire à l'Ambassade de la République à Londres.

Colonel Emilio Ludovino Fernández, armée nationale, attaché militaire à l'Ambassade de la République à Rome.

Lieutenant-colonel Armando Arturo Sosa Leyba, armée nationale, attaché militaire à l'Ambassade de la République au Guatemala.

Lieutenant-colonel Domingo Esteban Gallart Vallejo, armée nationale, attaché militaire à l'Ambassade de la République en El Salvador.

Lieutenant-colonel Pedro Augusto Alvarez Holguín, armée nationale, attaché militaire à l'Ambassade de la République en France.

Lieutenant-colonel José Mauricio Fernández, armée nationale, attaché militaire adjoint à l'Ambassade de la République au Mexique.

Capitaine Mario Pena Tavera, armée nationale, attaché adjoint à l'Ambassade de la République au Chili.

Lieutenant José Anibal Nobos Garnes, armée nationale, attaché militaire à l'Ambassade de la République en Uruguay.

Capitaine de frégate Manuel Ramón Montes Arache, marine de guerre, attaché naval à l'Ambassade de la République au Canada.

Changements effectués dans les forces armées dominicaines

Capitaine de vaisseau Ramón Emilio Jiménez, marine de guerre, Ministre des forces armées.

Capitaine de vaisseau Francisco J. Amiama Castillo, marine de guerre, Chef d'état-major de la marine de guerre.

Colonel Enrique Pérez y Pérez, armée nationale, Chef d'état-major de l'armée nationale.

Colonel Luis Ramón Bauchamps Javier, armée de l'air, Chef d'état-major des forces aériennes dominicaines.

